



---

Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - [secretariat@scsi-pn.fr](mailto:secretariat@scsi-pn.fr)

Réf. : BN/JMB/2015 n° 66

Paris, le 5 Septembre 2015

Madame la Directrice,

Nous venons de constater que la seule venue du SCSI-CFDT sur le site de de l'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'or pour la tenue d'une réunion d'information syndicale suscite des réactions démesurées que nous ne pouvons que regretter.

Comme vous le savez, notre organisation SCSI-CFDT, engagée dans la défense de l'ensemble des cadres de la police nationale, ne perd donc pas son temps à répondre à des manifestations épistolaires éruptives mais, condamne vivement les sous-entendus malveillants et menaçants à votre égard.

S'agissant de la représentativité de la CFDT, nous pensions qu'elle n'était plus à démontrer, à moins de ne pas avoir encore compris l'évolution des règles de la représentativité liées à la loi de 2010. La CFDT est la confédération majoritaire chez les cadres et la première organisation syndicale en France par le nombre d'adhérents. Elle siège dans l'ensemble des instances paritaires nationales et particulièrement dans tous les conseils de la fonction publique.

Au ministère de l'Intérieur, la représentativité syndicale se mesure dans la composition du Comité Technique Ministériel, où Jean-Marc BAILLEUL, secrétaire général du SCSI-CFDT, siège en tant que titulaire. Il est, d'ailleurs, le seul cadre actif de la police nationale siégeant comme titulaire dans cette instance, tout comme au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Il nous faut ajouter que le SCSI-CFDT siégeant au conseil d'administration de l'ENSP, il y est bien entendu parfaitement légitime à s'exprimer sur tous les sujets relatifs à la vie, au fonctionnement et à l'activité de l'ENSP, et aux scolarités des officiers et des commissaires de police. Il entend donc poursuivre dans cette instance l'exposé de ses analyses et propositions réformatrices, et participera avec conviction et ouverture à toutes les améliorations qui pourront être apportées au déroulement de la scolarité des élèves.

Par ailleurs, lors de chaque promotion, l'ensemble des écoles de police prend soin de réserver une journée ou demi-journée pour la présentation des organisations syndicales, qui disposent toutes d'un temps de parole égal devant les élèves, dans un ordre de passage issu d'un tirage au sort. L'organisation de ces journées témoigne du respect du dialogue social, de l'importance du fait syndical dans la police nationale, et du souci démocratique à l'égard de toutes les organisations syndicales, quand bien même certaines seraient très minoritaires et absentes -pour cette raison- des divers organes paritaires.

L'ENSP, sur son site de Cannes-Écluse, a toujours connu cette journée de présentation auprès des élèves officiers de police, qui a vu récemment arriver deux nouvelles organisations rattachées aux confédérations UNSA et FO, sans que personne ne leur oppose une absence de représentativité dans le corps de commandement.

Il nous semble donc parfaitement légitime et naturel que le site de l'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or adopte la même démarche permettant l'information et la présentation des organisations syndicales aux élèves commissaires de police.

Aussi, Madame la Directrice, afin d'éviter à l'avenir toute nouvelle flambée réactionnelle, nous sollicitons que des règles et conditions identiques de présentation des organisations syndicales soient affirmées dans les deux sites de l'ENSP.

Vous remerciant de l'attention portée au présent, et vous renouvelant nos regrets de la prise à partie qui vous a touchée, veuillez recevoir, Madame la Directrice, l'assurance de notre sincère considération.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

Madame Hélène MARTINI  
Directrice de l'ENSP  
9, rue Carnot

**69450 - SAINT CYR AU MONT D'OR**